

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Avril

La loi militaire allemande

ET LA GUERRE

La critique militaire de la *Nouvelle Revue*, G. G., dont l'autorité est reconnue, nous révèle les dessous de la loi militaire allemande et ce qu'il faut penser de cette progression de dépense, qui aboutit pour 1896-97 à un maximum de puissance militaire. C'est assurément une pensée de guerre, pour cette époque, qui a inspiré l'empereur d'Allemagne, et il est bon d'être averti. Nous donnons la parole au critique de la *Nouvelle Revue*.

Ce n'est certes pas sans une raison positive et simplement par gloriole militaire qu'une nation, qui a appris l'économie à l'école du grand Frédéric, grossit en sept ans son budget ordinaire de 172 millions et l'ensemble annuel de ses dépenses, ordinaires et extraordinaires, de 268 millions, et cela dans le temps que son adversaire, probablement la France, affecte en 1892 au budget ordinaire de la guerre exactement les mêmes crédits qu'en 1881 et a réduit de 80 millions l'ensemble annuel de ses dépenses.

Le rapprochement est instructif. Il nous dicte nos propres allégations et fait justice de ces doléances hypocrites qui nous dépeignent la France saignée aux quatre membres pour son armée. Charges de la guerre, horreurs de la guerre, deux thèmes rebattus, deux procédés de suggestion qui facilitent les défaillances et détrempe nos volontés ! Au pays, nous recommanderons l'exemple de l'Allemagne. Méditons donc ces chiffres acceptés par nos ennemis, mais gardons-nous d'en tirer une autre légende, non moins dangereuse et déprimante que la précédente, celle qui consiste à escompter l'épuisement financier des Allemands, à rêver qu'ils seront amenés à capituler faute de munitions sonnantes, que, dans ce duel à coups de millions, nous en aurons raison

sans avoir recours à l'argument des armes.

L'Allemagne est dans une période ascendante, aussi bien au point de vue économique que militaire. Pour quiconque a parcouru la Saxe, les bords du Mein et du Rhin, a vu les grands centres industriels de Westphalie ou les ports de l'Elbe, il est constant que ce pays dispose de ressources très considérables, en plein développement. Il n'a peut-être pas notre élasticité financière, nos facultés de banque, notre épargne accumulée ; mais il a son commerce, son industrie, sa vitalité. Nombre de sources d'impôts n'y sont pas exploitées, qui, chez nous, sont au maximum de leur débit. L'Allemagne fera donc face à ses charges. Mais enfin ces charges sont lourdes, et il n'est pas présumable qu'elle les assume de gaieté de cœur ; il est moins admissible encore qu'elle les accepte *ad eternum*, sans bénéfice d'inventaire. Ces dépenses, par contre, elle peut les consentir en vue d'une échéance déterminée. C'est un placement comme un autre, pour un peuple qui compte la guerre parmi ses industries. De l'énormité de leur chiffre, on est donc conduit à inférer une arrière-pensée offensive, visant une époque relativement rapprochée.

A ce point de vue, une dépense surtout mérite notre attention. Je veux parler de ce crédit qui vient d'être inscrit au budget allemand pour l'exercice 1892-93, sous la rubrique mystérieuse : « Dépenses pour compléter le matériel de l'artillerie. »

Le total atteint 158,854,125 fr., répartis sur quatre exercices, et la première annuité pour 1892-1893 a été de 60,485,373 francs.

Quel est donc le nouveau progrès qu'on veut obtenir dans un délai de quatre années, pour l'échéance du printemps de 1897 ?

S'agit-il de la création d'un élément d'artillerie, de batteries d'obusiers, par exemple, ou de la réfection totale du système ? Je ne sais... Toujours est-il que ces 160 mil-

lions ne passeront pas en addition d'un sabot d'enrayage ou d'un verrou de sûreté au matériel existant, qu'ils ne figurent pas non plus pour de simples frais d'expériences, et qu'on doit être entré dans la période des constructions.

A en croire certaines indiscretions de la presse allemande, on construirait un canon à tir rapide du calibre en usage actuellement, pouvant, par suite, utiliser l'approvisionnement en munitions, dont le remplacement serait plus long et plus coûteux. De la sorte, en 1896-1897, le matériel terminé, l'artillerie serait absolument prête.

Voilà qui donne à réfléchir.

G. G.

INFORMATIONS

Voyage de M. Félix Faure

Au Havre

Le Président de la République est arrivé mercredi, à six heures du soir, au Havre. La foule est compacte, l'enthousiasme indescriptible.

Répondant au maire, M. Félix Faure dit : « Je sais que dans ce palais municipal, où vous rappelez mes débuts, je sais que je ne compte que des amis. Vous représentez la grande famille havraise ; je suis moi-même membre de cette famille, et personne ne s'étonnera que ce soit au cœur de la ville, au milieu des élus municipaux et de la chambre de commerce que je vienne vous serrer la main ; merci. L'heure est plutôt aux larmes qu'aux grands discours. »

M. Félix Faure s'interrompt une seconde sous le coup d'une profonde émotion, puis il continue :

« Je suis profondément ému et je ne puis exprimer le sentiment que j'éprouve en ce moment. J'étais sûr qu'en arrivant au Havre je rencontrerais cette affection dont j'ai plus besoin que jamais ; vous êtes mes garants devant la France, devant le monde, je suis convaincu que vous me soutiendrez dans la tâche qui m'est imposée et que j'accomplirai jusqu'au bout. »

Ce discours est interrompu par des acclamations et des cris de : « Vive Félix Faure ! Vive la République ! »

M. Félix Faure serre la main à tous les

la racine...

Mort ! il était mort !

Une sorte de torpeur le prit.

Il ne voulait pas le tuer malgré ses menaces, mais seulement l'intimider, l'effrayer... Mais l'insensé l'avait étourdi avec ses cris, ses appels... Il s'était cru perdu et il s'était défendu... Il avait été affolé... il avait vu rouge...

Le ban lit secouait ses mains engourdis, comme si des lambeaux de chair y étaient restés attachés.

Qu'allait-il faire du corps, maintenant ? Si on venait !

Il était livide ; il tremblait de tous ses membres et roulait autour de lui des yeux égarés.

La pièce où il se trouvait était une chambre d'hôtel banale, avec une commode à dessus de marbre noir veiné de vert ; un lit dans une alcôve fermée par des rideaux de laine communs, un tapis usé sur le parquet.

Il y avait deux portes, la porte par laquelle il était entré, puis une seconde porte au fond. Sur quoi s'ouvrait cette seconde porte ?

Jean tourna le bouton avec précaution et aperçut un cabinet de toilette, éclairé d'une lueur blafarde par une fenêtre à carreaux dépolis.

Dans cette pièce, il y avait un porte-manteau où pendaient accrochés les vêtements de Julien de Kermor, côté à côté avec ceux de l'enfant volé.

Il s'y trouvait une petite veste en velours violet, exactement pareille à la veste en velours bleu que portait le petit le jour où il fut volé à son père.

Jean tressaillit.

Il aperçut aussi sur une table, couverte d'une toile cirée blanche, une cuvette et un pot à eau.

Il plongea sa main dans l'eau, sa main qui lui

conseillers municipaux, puis, accompagné seulement de M. Brindeau, il remonte en voiture, pour se rendre à sa villa du boulevard Maritime.

La partie officielle de la journée est terminée pour M. Félix Faure. Le dîner est intime et le président de la République s'appartient le reste de la soirée.

Toute la ville est en liesse. Les illuminations sont splendides et nous avons de plus une superbe retraite aux flambeaux.

Le Havre, 18 avril.

Aucune note discordante dans l'enthousiasme de la population.

Le Président de la République est allé dans la matinée à la sous-préfecture, où il a reçu officiellement les autorités.

Le consul anglais, présentant le commandant et les officiers du croiseur *Australia*, a dit que leur mission était destinée à affirmer les sentiments vraiment amicaux de l'Angleterre.

M. Félix Faure a répondu qu'il était touché de cette manifestation qui ne peut que rendre nos relations plus cordiales encore.

S'adressant aux officiers de la marine, M. Félix Faure a exprimé l'espoir que la marine aura très prochainement un matériel digne de la France et de sa sécurité.

Le Président, s'adressant à l'archiprêtre, le remercie d'avoir compris que la République est le gouvernement du progrès, de la tolérance et de l'équité.

Attention !

Nous apprenons d'une source absolument autorisée que la police de sûreté serait sur les traces d'un complot anarchiste tramé contre la vie du président de la République. Le coup devait être tenté au Havre pendant le séjour de M. Félix Faure.

Un anarchiste des plus dangereux, désigné par ses camarades, et connu sous le sobriquet de *Petit-Bordeaux* (on ignore son véritable nom), a quitté Londres pour se rendre au Havre. On ignore quelle direction il a prise. Cet individu, de l'école des Ravachol et des Caserio, est jugé capable de tenter les plus mauvais coups. C'est un déserteur français, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans.

Il est reconnaissable à une petite croix bleue (un tatouage) qu'il porte à l'intersection du nez et du front. Ces temps derniers il était vêtu d'un veston marron, d'un pardessus bleu foncé et il portait sur la tête une casquette anglaise en drap clair.

Les instructions les plus précises ont été té-

cuisait, déchirée par les dents de Julien.

Puis, quand la douleur fut calmée il revint dans la chambre.

Il paraissait aussi toujours embarrassé, aussi indécis.

Qu'allait-il faire ?

Il réfléchissait, les yeux fixés sur la face exsangue de son frère, sans qu'un muscle de son visage tressaillît, sans qu'une nuance de pitié se montrât dans ses yeux secs.

Tout à coup, il poussa une sorte de cri de triomphe.

Il avait trouvé... il était sauvé.

Alors, précipitamment, il poussa le corps de son frère dans le cabinet, ferma soigneusement la porte, rétablit l'ordre dans la chambre, enleva toute trace de lutte et de crime, ouvrit les couvertures du lit et commença à se déshabiller.

Son meurtre allait lui servir.

Il aurait enfin ce qu'il désirait, toute la fortune de son frère...

Il semblait ne plus rien regretter, car il n'avait plus de craintes.

Il s'était dévêtu vivement... Il n'avait plus que sa chemise et son pantalon, quand il lui sembla qu'une plainte, qu'un râle partait du cabinet.

Est-ce que Julien ne serait pas mort ?

Si son frère revenait à la vie, cela allait déranger tous ses plans.

Il ouvrit la porte...

Julien était à demi soulevé sur son séant, les yeux écarquillés par l'épouvante.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 8

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

IV

— Infâme ! hurla Julien.
— Il faut prendre ses précautions avec toi. Tu vois que j'ai bien fait de me garer.
— En somme, que veux-tu ? reprit le comte.
— Je te l'ai dit, ta fortune.
— Toute ?
— Toute.
— Je ne puis pas laisser mon fils dans la misère.
— Il travaillera, ça lui fera du bien... La noble ne travaille pas assez aujourd'hui.
— Et moi ?
— Tu travailleras aussi.
— Ce n'est pas pour moi que je m'inquiète. Et si je refusais, néanmoins ?
— Une flamme sombre s'alluma dans les yeux de Jean de Kermor.
— Si tu refusais, dit-il en écrasant son frère du poids de sa force, si tu refusais... sache que je suis décidé à tout. Je n'ai plus rien et il me faut de l'argent, beaucoup d'argent.
— Ses yeux devinrent plus sauvages... Ses poings se crispèrent.
— Si tu refusais, enfin, reprit-il d'un ton plus

menaçant, je tuerais ton fils... et je te tuerais après !

En même temps, il avait saisi les mains de Julien et les serrait à les briser...

Le comte jeta un cri de détresse qui perça les murs de la chambre.

V

Jean de Kermor s'était précipité sur son frère, l'avait saisi à la gorge.

— Ah ! tu deviens bruyant, clama-t-il, tu veux me perdre... prends garde !

— Au secours ! à l'aide ! essaya de crier le comte, dont la voix devenait rauque, étranglée, sous la pression des doigts de son frère.

Ses traits s'altéraient. Ses bras battaient les murs dans des mouvements désordonnés, pour faire du bruit.

Jean de Kermor était devenu terrible. Ses yeux brûlaient de fureur. La peur d'être dérangé, d'être pris, l'avait rendu comme enragé. Ses doigts crispés s'enfonçaient dans le cou de son frère, qui molissait, n'ayant déjà plus de résistance.

Julien, affolé, voulut tenter un dernier effort pour sauver son fils.

Il se raidit, saisit le pouce de Jean et le coupa presque.

— Traître, vociféra le bandit, fou de douleur.

Puis, dans l'empressement de sa colère, il serra plus fort, d'un seul coup.

Julien de Kermor fit entendre une sorte de râle et s'affaissa soudain comme s'il avait été cassé en deux... Ses pieds ne le portaient plus.

Jean lâcha prise et son frère tomba.

Alors, le meurtrier sentit ses cheveux se hérissier sur son front, avec des pointes de sueur froides à

légaphées aux commissaires des gares maritimes ou des gares frontières du Nord de la France.

Espérons qu'elles auront servi à quelque chose, cette fois.

Démentis

Une note de l'agence Havas dément catégoriquement la découverte d'un complot anarchiste contre M. Félix Faure.

Une dépêche du Havre dément également le bruit de prétendues arrestations anarchistes.

Une personne bien informée, en qui j'ai toute confiance, m'affirme, télégraphie le représentant du *Petit Journal*, que l'anarchiste dit *Petit-Bordeaux* a été arrêté ce matin à la frontière belge.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 15 avril.

Voici des renseignements complémentaires reçus de Majunga, sur la marche en avant des Français dans l'île et sur la récente victoire remportée par eux aux environs d'Ambohimarina :

Le mouvement en avant, sur la route de Maravoay, a été entravé par des pluies torrentielles qui tombent actuellement. La route de Maravoay, déjà mauvaise en saison sèche, devient impraticable dès qu'il pleut. Le général Metzinger a donc résolu de différer encore de quelques jours l'attaque de Maravoay ; et il se trouvait, du reste, obligé d'attendre l'arrivée, par le paquebot *Notre-Dame-du-Salut*, du détachement du génie et du détachement d'artillerie qui doivent débarquer incessamment.

Les troupes arrivées par le *Shamrok* et celles qui occupaient déjà Majunga sont donc encore réunies dans cette ville. Mais il est probable que l'accumulation des troupes et du matériel dans Majunga présentera des inconvénients tels que l'on sera obligé de se donner un peu d'air en occupant quelques points avancés.

En ce qui concerne l'attaque du point 6, en avant d'Ambohimarina, par les troupes de Diego-Suarez, le bataillon chargé de l'attaque du fort était composé de deux compagnies d'infanterie de marine et de deux compagnies de tirailleurs malgaches.

Ces dernières, étant des troupes jeunes et n'ayant pas encore fait leurs preuves, ont été seules chargées de l'attaque, pour les éprouver. Les tirailleurs malgaches ont montré un entrain remarquable.

Encore en colonne de route, lorsque l'artillerie hova a commencé à tirer, il se sont déployés avec beaucoup de sang-froid. Ils ont subi pendant vingt minutes le feu de l'infanterie hova, postée derrière des ouvrages de fortification semi-permanente. Leur feu, terriblement précis, a fait subir aux Hovas des pertes fort sérieuses ; arrivés à 150 mètres du fort, ils se sont précipités à l'assaut, en poussant le cri de « en avant ! » et ont enlevé la position à la baïonnette.

Cinquante-sept Hovas tués jonchaient le sol ; on ne peut évaluer le nombre des blessés.

De notre côté, nous n'avons eu que sept tirailleurs blessés et un adjudant.

On raconte, qu'un tirailleur, blessé de deux balles à la main gauche, a continué le combat en élevant en l'air sa main blessée et criant avec rage que les Hovas le lui paieraient cher. Il n'a pas paru-il, manqué à sa promesse.

Espérons que la réputation des tirailleurs malgaches de Diego-Suarez sera un fort stimulant pour ceux d'entre eux qui marcheront sur Tananarive.

Le général Duchesne

Le général Duchesne compte arriver à Madagascar vers la fin mai. Comme l'accident du *Brickbum* est réparé et que ce transport est déjà en route pour Madagascar, le retard dans le remontage des canonniers n'est pas estimé à plus de quatre jours. La campagne pourra donc commencer dès le débarquement des premières troupes.

La première mesure que compte prendre le général consiste à faire jeter à la mer, en présence des soldats, le stock considérable d'alcools frelatés que les Anglais ont depuis quelques semaines accumulés dans les magasins de Madagascar. Le général a pu juger au Tonkin les déplorables effets de ces alcools.

Les troupes seront embarquées sur les chalands et les canonniers et transportées en vingt-quatre heures en dehors de la zone des fièvres.

Le général veut mener rapidement l'affaire. Il espère arriver à Tananarive du 10 au 20 juin sans trop de difficultés.

Le général Duchesne ne croit pas à une résistance sérieuse ; toutefois, après la prise de Tananarive, il s'attend à une guerre de guérillas, plus pénible et plus longue que dangereuse. Ce sera une question de temps, de routes à tracer et de mesures sanitaires à observer rigoureusement.

Les journaux anglais continuent à publier des correspondances de Madagascar où il n'est question que de l'enthousiasme des Hovas à la veille de la guerre avec la France et de l'ardeur avec laquelle ils organisent la résistance. Si on en croyait notamment le *Times*, dans le dernier kabary tenu à Tananarive, les chefs des divers districts d'Emyrne auraient pris l'engagement formel de supporter toutes les dépenses de la guerre, fussent-ils pour cela, vendre jusqu'à leur dernière culotte. La reine n'avait qu'un mot à dire.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 18 avril.

Le *Saghalien*, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, est arrivé ce matin à trois heures, avec deux cent cinquante passagers.

Les journaux du Tonkin arrivés par ce paquebot nous apportent les nouvelles suivantes :

On écrit de Tuyen-Quang, à la date 11 février, qu'une reconnaissance commandée par le capitaine commandant le poste de Chiem-Hoa et composée de un lieutenant, deux sous-officiers, quatre légionnaires et 60 tirailleurs, dont deux sous-officiers européens et environ quarante linh-lé, est partie de Chiem-Hoa pour explorer la région située au nord de ce poste entre la rivière Claire et le Song-Gam. Le pays parcouru est absolument tranquille, sauf dans la région de Vinh-Tuy, où la plupart des villages visités étaient abandonnés ou détruits par les bandes signalées dans ces derniers temps.

La position que Hoang-Cao occupait à environ deux journées de marche de Long-Bai, position enlevée en décembre dernier par les partisans de Ma-Xi, était admirablement située sur un mamelon dominant une petite vallée. Ce poste était entouré d'une palissade doublée en bambous. On

secret professionnel.

— Il vous a quitté précipitamment.
— Il a, en outre, abandonné une jeune fille dont il avait abusé, dont le père est mort de chagrin.
— C'est affreux.
— Puis il se sera dit qu'il allait faire la cour à l'autre, sans lui rien dire de l'héritage, se faire aimer, l'épouser et ensuite pa'per le magot comme chef de la communauté.
— C'était assez bien imaginé.
— Sans doute. Et, d'après ce que vous me dites, il a réussi ou à peu près ?
— Le mariage est imminent.
— Il plaît à la jeune fille ?
— C'est probable, puisqu'il l'épouse. Je sais que le père Lesbroussard aimait beaucoup Delaruelle et qu'il les avait fiancés lorsqu'il a été assassiné.
— A-t-on découvert l'assassin.
— Non.
— Cependant la police est bien faite aujourd'hui, et il est extraordinaire qu'un criminel échappe.
— Vous avez raison ; mais dans la forêt, ce n'est plus le drame ordinaire. Il y a d'un côté les gardes, de l'autre les braconniers. Ces derniers ne se vendent pas entr'eux.
— Alors on pense qu'un braconnier a fait le coup ?
— Ce n'est pas établi, mais c'est certain.
— Passons. Lesbroussard avait deux fils.
— Oui, tous deux habitaient Paris.
— Et tous deux sont morts : c'est étrange.
— Oui ; mais en somme c'est compréhensible.
— Expliquez-moi, je vous prie, ces... accidents.
Ici, le notaire de Brunoy raconta à son confrère de Vendôme ce qu'il savait sur la noyade de Joseph

et accédait par quatre portes. La face située du côté de la vallée était, en outre, défendue par des tranchées abris. Un blockhaus était situé sur le point culminant du mamelon.

De tout cela, il ne reste plus qu'une partie de la palissade et les quatre murs du blockhaus, les Cai-nhas ayant été complètement détruites lors de la prise de ce repaire par Ma-Xi.

L'anniversaire de la délivrance de Tuyen-Quan a été célébré le 15 mars a rec éclat.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

17^e corps d'armée

Il est question du général Fabre pour succéder au général de Cools, comme membre du conseil supérieur de la guerre.

Mais c'est à tort que certains de nos confrères ont déjà cru pouvoir désigner le futur commandant du 17^e corps d'armée, car, de toutes façons, il paraît que le général Fabre conserverait son commandement à Toulouse.

Inspection

Le colonel Duprat de Larroquette, chef d'Etat-major du 17^e corps d'armée, a inspecté mercredi le Bureau de recrutement du Lot.

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, doit arriver à Cahors lundi 22 pour opérer l'inspection des divers établissements militaires et présider la Commission mensuelle de réforme qui doit se réunir à l'hôpital mixte de Cahors à 10 heures.

M. le général Combarieu se rendra mardi matin au champ de tir de Caillac. Une compagnie du 7^e de ligne exécutera une série de tirs en sa présence.

Au 7^e de ligne

M. Bétourne, capitaine breveté au 7^e, passe au 3^e régiment de tirailleurs algériens.

Les dispensés de l'article 24

On sait que, aux termes de l'article 24 de la loi du 15 juillet 1889, les jeunes gens visés à l'article 23 qui n'ont pas obtenu, à l'âge de vingt-six ans, l'un des diplômes, titres ou prix spécifiques, et les élèves ecclésiastiques qui, à cet âge, ne sont pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, sont tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés. La justification des titres devrait donc se faire le jour où le dispensé atteint l'âge de vingt-six ans.

Le ministre de la guerre vient de signer une circulaire qui modifie, au mieux des intérêts des dispensés, l'époque à laquelle les justifications sont exigibles. En effet, les concours commencent généralement en novembre, et les examens clôturant les études sont passés en fin d'année scolaire à des dates fixes que les candidats ne peuvent changer à leur gré, suivant l'époque de l'année où ils atteignent l'âge de vingt-six ans ; d'autre part, c'est au mois de novembre seulement, lors de l'incorporation de la classe, que seront rappelés les dispensés déchu de leurs droits. En conséquence, le général Zurlinden a décidé que

et la chute d'Hector.

Maitre Basset restait soucieux malgré lui.
— Etrange ! répétait-il.
— Quelle est donc votre pensée sur ces décès successifs ? lui demanda son collègue.
— Je ne pense rien, je cherche.
— Mais enfin...
— Dame, vous savez, il faut toujours chercher à qui profite le crime.
— Vous croiriez que...
Il n'acheva pas.
— Oh ! certes non, fit maitre Basset, épouva té lui-même de ce qu'il allait supposer.
Un silence suivit.
Alors l'homme à la blouse reprit sa place sur la banquette.
— Eh ! eh ! fit-il, je croi que voilà le moment d'agir.
Il enleva prestement sa blouse, sa perruque et sa barbe, et red'vint Epaminondas, ce que le lecteur avait deviné ; il refit un paquet du tout et le mit sous son bras gauche.
Puis il se tint à lui-même ce langage :
— Tu cherchais le motif, mon vieux, le motif est trouvé. Plus à hésiter, le Cyprien guignait les six cent cinquante mille francs. Or, le père héritait d'abord et lui il était pressé. — V'là pour le père !
Les frères héritaient après, et ils menaçaient de vivre longtemps. — V'là pour les frères !
Pardieu ! la chose est claire comme de l'eau de roche, et Bock est dans le vrai en courant sus au scélérat.
Et sans frapper à la porte du cabinet, il tourna le bouton et entra.

les dispensés de l'article 23 qui ont atteint l'âge de vingt-six ans, conserveraient le service de la dispense jusqu'au 1^{er} novembre suivant, sous la condition qu'avant cette date, ils auront obtenu les titres ou diplômes définitifs prévus par la loi et qu'ils en auront justifié.

Cette bienveillante mesure concerne les jeunes gens qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir : 1^o le diplôme de licencié ès lettres, ès sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1^{re} classe, de vétérinaire ou le titre d'interne des hôpitaux ; 2^o le diplôme délivré par l'école des chartes et l'école des langues orientales vivantes ; le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'école des ponts et chaussées, l'école supérieure des mines, et l'école du génie maritime ; 3^o le diplôme supérieur délivré par l'institut national agronomique, l'école des haras du Pin, les écoles d'agriculture de Grandjouan, Grignon et Montpellier, l'école des mines de Saint-Etienne, les écoles des maîtres ouvriers mineurs d'Alais et de Douai ; les écoles des arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat ; 4^o l'un des prix de Rome, un prix ou une médaille dans les concours annuels de l'Ecole des beaux-arts, du Conservatoire de musique et de l'école nationale des arts décoratifs.

Les mêmes dispositions sont également applicables aux élèves ecclésiastiques admis à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans un culte reconnu.

Accident

Au retour du champ de tir, un soldat du 7^e de ligne, ayant voulu monter à Mercuès sur une voiture régimentaire, tomba sous les roues qui lui passèrent sur la poitrine et lui déchirèrent le visage. Le major lui prodigua immédiatement ses soins. Aujourd'hui, l'état du blessé est satisfaisant.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Blanc, commis de direction des Postes et télégraphes à Cahors, est nommé commis principal à Angers.

M. Louis Dalet vient d'être nommé surnuméraire des postes et télégraphes à Dreux (Eure-et-Loire).

M. Louis Plantade, ancien employé de la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, est nommé receveur-buraliste à Cornus (Aveyron).

Promotions de classe

Par arrêté, en date du 16 avril, M. Quégniaux, inspecteur primaire à Figeac, est promu à la 3^e classe de son emploi.

Par arrêté du même jour, MM. Dumeaux, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Martel et Amalric, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Luzech, sont promus à la 3^e classe de leur emploi.

Ces décisions ont leur effet à partir du 1^{er} janvier 1895.

Mouvement dans le personnel des instituteurs

Sont nommés :
MM.
Barriéty, instituteur adjoint titulaire à Cahors (écolé du Vieux-Palais) ;

Le notaire prit un air sévère et lui dit :
— Mais monsieur, je suis occupé, et cette manière de vous présenter est peu convenable.
— Je le sais, dit Epaminondas en refermant la porte, mais je viens pour l'affaire qui vous occupe et je crois que vous ne serez pas fâché de m'avoir entendu.

Les deux notaires se regardèrent surpris.
— Qui êtes-vous d'abord, fit celui de Brunoy.
— Oh ! cela, facile à dire : Epaminondas Mercier, garçon de café, l'ami, j'ose le dire, de Mlle Rose Gallot de Vendôme et l'ennemi personnel de M. Cyprien Delaruelle, dont j'ai à vous parler.

Les notaires se regardèrent de nouveau et se comprirent sans doute, car celui de Vendôme dit aussitôt :

— Vous connaissez Mlle Gallot ?
— Oui, monsieur.
— Et vous savez ce qu'elle est devenue ?
— Parfaitement, elle est ici, à Brunoy.
— En vérité !
— Oh ! c'est une histoire. La jeune fille lassée de chercher son séducteur à Paris, s'est jetée dans la Seine de désespoir avec son enfant.
— La malheureuse !
— Mais j'étais là et Bock aussi. — Bock c'est mon chien. — A nous deux nous avons repêché la mère et la fille, et Dieu merci à l'heure qu'il est elles se portent bien.
— Mais pourquoi cette personne est-elle ici ?
— Trop long à vous compter pour l'instant. Sachez seulement qu'elle exerce Cyprien et ne veut plus en entendre parler.
— Alors sa présence...

(A suivre).

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

XXI

LE NOTAIRE DE VENDÔME

— C'est un roman.
— Tout à fait. J'ai reçu le testament, mais n'ai pu découvrir l'adresse de l'héritier. Rien n'a été négligé et j'ai fait les recherches les plus minutieuses et les annonces obligées et nécessaires sans obtenir de résultat.
— Oui, tout le monde ne lit pas les journaux spéciaux et les gardes de la forêt, perdus dans les bois, n'y mettent jamais le nez.
— Cela se comprend, mais voici où le rôle de Cyprien Delaruelle commence.
— Ah ! ah !
— Un paysan de Droué, qui a connu Lesbroussard, est venu à mon étude et, en mon absence, a confié à mon premier clerc, qui est il alors Cyprien, qu'il avait dans le temps vu Lesbroussard à Brunoy.
— Je commence à comprendre.
— Au lieu de me répéter ce propos, ce qui était son devoir, ledit Cyprien n'a rien dit du tout.
— C'était mal.
— Ambitieux, comme je vous l'ai dit, il a vu tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de ce

Laborie, instituteur titulaire à Cambayrac;
Pécourt, id. à Ste-Alauzie;
Boissolles, id. à Belfort;
Gimel, id. à Alviac;
Grangé, instituteur adjoint titulaire à Gignac;
Lagarrigue, id. à Terrou;
Taurand, id. à Figeac;
Gracely, instituteur titulaire à Bio;
Calmejane, id. à Latouille;
Liauzun, id. à Fourmagnac;
Mlle Goursat, institutrice titulaire à Tauriac;
Mme Barrière, id. à Laborie (Prendeignes).

Société de secours mutuels

Les membres de la Société de secours mutuels de Cahors, sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu demain dimanche 21 avril, à 8 h. 1/2 du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Rapport sur la situation financière de la Société.

Comité de remonte

Le comité de remonte d'Aurillac était mercredi à Cahors. Trente-cinq chevaux lui ont été présentés; dix ont été achetés.

Concours hippique de Toulouse

Le concours régional hippique de Toulouse, aura lieu du jeudi 16 au dimanche 19 mai 1895. Des médailles d'or, argent, bronze et 25 000 francs seront décernés.

Des formules imprimées pour faire les déclarations prescrites par l'article 14, sont déposées à la préfecture et sous-préfectures du département du Lot.

Concours de Pouliches de Gramat

La place du foirail de la ville de Gramat regorgeait de monde le mercredi, 17 du courant, pour assister au concours de pouliches que l'administration des Haras avait organisé avec les ressources de l'Etat, du Conseil général du Lot, et de la Société agricole et industrielle du Lot.

Une centaine de pouliches dont 50 âgées de 3 ans, et autant de deux années ont pris part à ce concours pour lequel dix-huit primes avaient été affectées.

Ce que nous avons constaté au point de vue de l'amélioration, c'est la beauté des allures.

Quelle différence entre les produits élevés au grand air, en liberté, avec ceux qui restent confinés dans une mauvaise écurie!

Le public pourra revoir sur le champ de courses de Gramat, les pouliches de 3 ans primées, car elles sont tenues au terme, du programme, de se représenter, sous peine de perdre le bénéfice des primes qui leur ont été accordés.

Pouliches de 3 ans

- 1^{re} prime, 400 fr., M. Dufour, à Alviac.
- 2^e — 370 fr., M. Turenne, à Thémènes.
- 3^e — 290 fr., M. Vernet, à Issendolus.
- 4^e — 235 fr., M. Larribé, à Aynac.
- 5^e — 235 fr., M. Dupeyroux, à Flaujac.
- 6^e — 140 fr., M. Laval, à Bio.
- 7^e — 140 fr., M. Decros, à Gramat.
- 8^e — 140 fr., M. Thomas, à Lavergne.
- 9^e — 140 fr., M. Bergougnoux, à Gramat.
- 10^e — 140 fr., M. Pechmalbec, à Sonac.
- 11^e — 100 fr., M. Mage, à Padirac.
- 12^e — 100 fr., M. Mazeau, à Gramat.
- 13^e — 100 fr., M. Souladié, à Lavergne.
- 14^e — 100 fr., M. Lamothe, à Padirac.
- 15^e — 100 fr., M. Constans, à Rocamadour.
- 16^e — 100 fr., M. Estay, à Rocamadour.
- 17^e — 100 fr., M. Lasvaux, id.
- 18^e — 100 fr., M. Mazarguil, à Mayrinhac.

Pouliches de 2 ans

- 1^{re} prime, 200 fr., M. Bonnet, à Lavergne.
- 2^e — 150 fr., M. Lacoste, à Alviac.
- 3^e — 100 fr., M. Estay, à Rocamadour.
- 4^e — 90 fr., M. Perluç, au Bourg.
- 5^e — 90 fr., M. Estay, à Rocamadour.
- 6^e — 90 fr., M. Salesses, à Miers.
- 7^e — 65 fr., M. Septfonds, à Gramat.
- 8^e — 65 fr., M. Terrou, à Rocamadour.
- 9^e — 65 fr., M. Destips, à Thémènes.
- 10^e — 65 fr., M. Delmas, à Gramat.

Les allumettes de la régie

On nous signale un fait que nous avons constaté par nous-même d'ailleurs, et qui mérite d'être connu.

Hier, une personne achète dans un bureau de tabac une boîte, nouveau modèle, d'allumettes amorphes, qui doit en contenir 60. Devinez combien il y en avait? 45, ni une de plus ni une de moins, et sur ces 45, naturellement, 5 ou 6 de mauvaises. Et après cela, la régie s'étonne qu'on emploie des allumettes de contrebande? Il faut avouer que ces vexations et la qualité des marchandises qu'elle débite ne sont pas faites pour enrayer ce commerce défendu.

Avis à qui de droit.

Souscription à 500,000 obligations foncières avec lots, du Crédit Foncier de France

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la Société Générale, à Cahors, rue Fénélon, n° 8.

Figeac

Un filon a coupé la poche de la robe d'une dame Clara Malvesy, épouse Calmette, de Sonnac, canton d'Asprières (Aveyron), qui se trouvait dans un groupe sur le champ de foire et lui a soustrait le portemonnaie renfermant une certaine somme d'argent.

Cours secondaires de jeunes filles

Par arrêté de M. le recteur de l'Académie de Toulouse, en date du 16 avril 1895, Mlle Marie Ber, maîtresse surveillante à l'Ecole primaire supérieure de Montcuq, est déléguée dans les fonctions de maîtresse primaire aux cours secondaires de Figeac.

Orage

Un orage, venant du sud-ouest et se dirigeant vers le nord, s'est abattu jeudi sur les cantons de Lacapelle-Marival et Latronquièrre.

Une pluie torrentielle est tombée à Lacapelle, Rouquayroux, Terrou, etc. On entendait dans le lointain les grondements du tonnerre.

Pas une goutte de pluie n'est tombée sur le territoire de la commune de Figeac, mais le vent soufflait avec violence.

La foire

La foire du 15 avril avait attiré une affluence considérable. Tous les marchés étaient fortement approvisionnés.

Au foirail, les transactions sur les bœufs d'attelage étaient très actives. Les cours élevés se sont maintenus. Voici les principaux :

Les veaux ont été payés de 0 fr. 85 jusqu'à 0 fr. 90 le kilo, selon qualité; les moutons gras étaient très recherchés à 0 fr. 75 et 0 fr. 80; les bœufs gras ont valu de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 le kilo.

A la halle aux grains. — Marché très animé. Le blé valait de 14 fr. 50 à 15 fr. l'hectolitre; l'avoine, 7 et 7 fr. 50.

Marché de la volaille. — Les volailles étaient fort chères à 0 fr. 70 et 0 fr. 75 le demi-kilo. Œufs, 0 fr. 50 et 0 fr. 55 la douzaine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 20 avril 1895

Naissances

Frayse, Jeanne, rue de la Mercy, 5
Oulié, Henri, aux Ramonets.
Sauvat, Charles, rue Saint-Maurice, 10.
Combalbert, Yvonne, rue Nationale, 28.
Albanhac, Fernand, Impasse de la Charité, 1.

Mariages

Cantayre, Jean, cocher, et Cloup, Marie, fille de service.
Ithier, Louis, soldat musicien commissionné au 7^e de ligne, et Pibouleau, Marie.

Décès

Marmiesse, Antoine, peintre, 65 ans, rue du Château, 4.
Gamel, Lucie, 4 ans, rue Mascoutou, 35.
Fourgous, Jean, terrassier, 41 ans, rue de la Croix, 3.
Décas, Joseph, propriétaire, 69 ans, à St-Georges.
Combebias, Marie, épouse Delfour, 60 ans, rue St-Georges.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 18 et 21 AVRIL

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Allegro Militaire Gurtner.
La Fête au Village Voisin (Ouverture) Boieldieu.
Patrouille Turque Michaëlis.
Le Pré aux Clercs (Fantaisie) Hérold.
Jane (Polka) Lardeur.

L'Avenir Cadurcien

Programme du 21 AVRIL 1895

de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. (Allées Fénélon)
L'Avenir Cadurcien (Pas Redoublé) F. Rivière.
La Fête du hameau (Ouverture) E. Mullet.
Mimosa (Valse) P. amour de Dieu.
Les Dragons de Villars (fantaisie) A. Maillart.
Le Père la Gamelle (Quadrille) X.

AVIS

M. AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il sera à Cahors samedi 20 courant, Hôtel de l'Europe.

CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Emission de 500,000 Obligations Foncières de 500 fr.
Rapportant 14 fr. par an
et participant à 800,000 fr. de lots.

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

PAYABLES { 20 fr. en souscrivant;
20 fr. à la répartition;
et le surplus en 9 versements.

ON SOUSCRIT LE 27 AVRIL 1895
A PARIS : au CRÉDIT FONCIER de FRANCE
et dans les Principales Sociétés de Crédit

DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM. les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX ;
Chez MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES.
OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS
Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

« En goûter une fois c'est l'adopter pour toujours ». A quoi s'applique donc cette phrase ? Au Tapioca Rils. Demandez-en chez votre épicière, en exigeant sur le paquet la marque de fabrique qui consiste en un trèfle à quatre feuilles et vous m'en direz des nouvelles.

Ceux qui digèrent mal et qui ont des maux d'estomac doivent chaque matin prendre en se levant une cuillerée à café de Tisane Dussolin.

Quand les enfants, fatigués par la croissance, sont pâles, anémisés et sans appétit, n'hésitez pas à leur faire prendre le Phosphate de fer de Lerax; ce reconstituant énergique leur rendra immédiatement les forces et la santé.

UN BON CONSEIL

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont tapissées de bile et de glaires. Dans ce cas, nous vous engageons vivement à faire usage des Piliules Giequel. Sous leur heureuse influence l'appétit reparaitre bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront aussitôt.

FINANCE

Pollak et Rotschild, 5, rue Maubeuge, PARIS. Vendent 50 fr. les actions cotées 56 fr. de la Chèque Bank Limited dont 4.000 canques prennent les Chèques comme billets banque.

Hernies

Gurison radicale par le Bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8 rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Souillac, lundi 29 Avril, Hôtel des ambassadeurs; Sarlat, mardi 30, Hôtel de la Magdeleine; Cahors, mercredi 1^{er} Mai, Hôtel de l'Europe; Villefranche, jeudi 2, Hôtel de France.

22 ans de Merveilleux succès
Les bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcaudé.

PRIX MODÉRÉS

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

HERNIÉS

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste diplômé, inventeur à Paris, quai de Béthune, 32, qui appliquera lui-même ses appareils à CAHORS, les samedi (marché) 27, dimanche 28, lundi, 29, mardi 30 et mercredi 1^{er} Mai (foire) Hôtel des Ambassadeurs (Boulevard Gambetta.)
Faveurs aux ouvriers, 31 ans de bons résultats.

Prime à nos Abonnés

MAGNIFIQUE CARTE DE

MADAGASCAR

Cédée à nos lecteurs à prix réduits.

En feuille..... 0,75
Collée sur toile..... 2,50
Par la poste, 0,25 en plus.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Joindre 1 fr. pour l'affranchissement de la prime).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone). On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

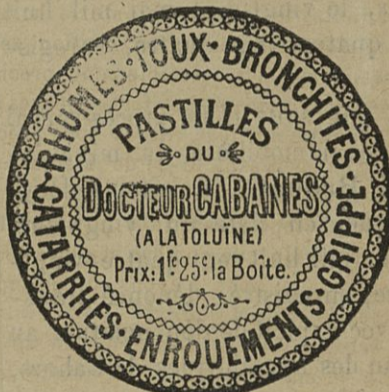
L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.



Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Etude de **M^e Louis LACAZE**, avoué-licencié, 10, Cours de la Chartreuse, Cahors (ancienne étude Delbreil)

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En deux lots de divers immeubles situés sur la commune de Labastide-du-Vert, arrondissement de Cahors

L'Adjudication aura lieu le **Mercredi vingt-deux Mai**, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par **M^e Bercegol**, notaire à Albas, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de **M^e Brousse**, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, dénoncé transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le douze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 153, numéro 30.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le trois avril courant par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à **M^e Lacaze**, des lectures et publication du cahier des charges, a fixé la vente au vingt-deux mai prochain ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de **M. Charles-Léon Pagès-du-Port**, ancien notaire à Castelfranc, propriétaire domicilié au lieu du Cayrou, commune d'Albas, ayant **M^e Louis Lacaze** pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : **Jean Anciaume**, sabotier et dame **Sara Bladinières**,

sans profession son épouse ; **Antoine Rigal**, maçon et **Jeanne Bladinières**, modiste son épouse ; **5^e Etienne Bladinières**, serrurier. Tous les sus-nommés demeurant et domiciliés autrefois au chef-lieu de la commune de Labastide-du-Vert, mais depuis plusieurs années à Buenos-Ayres (Amérique Méridionale), calle Salta, numéro 3,358 ; parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi vingt-deux mai, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

SOMMAIRE

DES

BIENS A VENDRE

Premier lot

1^o Vigne perdue à Périé-de-Fages-Gravel, numéro 598 P section

A, de quarante-six ares, quatre-vingt-huit centiares.

2^o Friche au lieu dit Le Clos, numéro 637 P section D, de quatre ares, cinquante centiares

3^o Parcelle de terre à Sals, numéro 296 P section D, de deux ares cinquante centiares.

4^o Vigne perdue au lieu dit Le Clos et Combes de Fages, numéro 462 P section C, de quatre-vingt-treize ares deux centiares.

5^o Friche et vigne au même lieu, numéro 460 section C, de treize ares.

6^o Vigne perdue au même lieu, numéro 462 P section C, de quarante-neuf ares douze centiares.

Sur la mise à prix de **10 fr.**

En sus des charges.

Deuxième lot

1^o Maison d'habitation sise à Labastide, numéro 7 section C, elle se compose de cave au rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus.

2^o Jardin attenant à la maison, numéro 8 section C, de un are, cinquante centiares.

3^o Terre située au lieu dit Font-des Roches, numéro 268 section A, de neuf ares quarante centiares.

4^o Vigne perdue au même lieu,

numéro 269 section A, de quatre ares dix centiares.

5^o Vigne perdue à Estaussous, numéro 785 section B, de quarante ares cinquante centiares.

6^o Vigne perdue au même lieu, numéro 804 section B, de vingt-huit ares, cinquante centiares.

7^o Vigne perdue à La Combe des Estaussous, numéro 790 section B, de onze ares soixante centiares.

8^o Vigne perdue au même lieu, numéro 859 section B, de quarante-cinq ares vingt centiares.

9^o Un bois situé à Combe de Malet, numéro 913 section B, de douze ares,

10^o Vigne perdue au même lieu, numéro, 914 section B, de douze ares dix centiares.

11^o Bois au même lieu, numéro 917 section B, de treize ares vingt centiares.

12^o Vigne perdue à Pièce longue, numéro 610 section B de dix ares.

13^o Pièce de terre au même lieu, numéro 611 section B, de trente-cinq ares cinquante centiares.

14^o Vigne perdue à La Rendière, numéro 955 section B de trente deux ares.

Sur la mise à prix de **10 fr.**

En sus des charges.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés aux lieux sus

dits sur le territoire de la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot).

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,

Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, fol. C^o

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur,

Signé : **RIVES.**

S'adresser pour tous renseignements à **M^e Louis LACAZE**, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges